



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
18	29	28

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 5 juin 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation du 3 Juin 2025 dont le caractère d'urgence a été validé en début de séance, adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, MILAD Lydie, MANDINE David, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VAILLAT Fanny, ROBERT Astrid donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à RICARD Isabelle, URAS Patrick donne pouvoir à VANHALST Philippe, AYME Michel donne pouvoir à JEAN Nathalie, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 25/40-

OBJET : PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUE ET ORIENTAL

Rapporteur : M. Frédéric VANDENBOSSCHE

Rappelle à l'assemblée la présence sur notre territoire, depuis plusieurs années, des frelons asiatique et oriental, espèces envahissantes susceptibles d'occasionner d'importants dommages à l'écosystème local et au secteur apicole.

Rappelle l'engagement du Département dans le cadre de la lutte contre ces frelons et présente la convention de partenariat proposée.

Cette convention impliquerait notamment la désignation d'au moins un référent communal, l'installation de pièges hyper sélectifs sur le domaine public et la participation au réseau départemental de piégeage.

De son côté, le Département accorderait une aide financière aux particuliers de 50%, plafonnée à 100 € par intervention, pour la destruction de nids de frelons invasifs.

Vu le projet de convention de partenariat avec le Département,
Considérant les enjeux de préservation des écosystèmes et de défense de la filière apicole,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250605-DELIB_25_40

APPROUVE la convention de partenariat avec le Département pour la lutte contre les frelons asiatique et oriental ci-annexée.

CHARGE Monsieur le Maire de désigner un ou deux référents communaux « frelon ».

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le 11/06/25

Et de la publication sur le site internet le 11/06/25

ou notification le 11/06/25

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250605-DELIB_25_40